

CONSEIL MUNICIPAL du 6 mai 2021 **Compte rendu**

Étaient présents :

GUEGUEN Sandrine – HUGUET Fabien - LEGLAND Morgane – OLLIVIER Jean-Claude – PORCHER Ghislaine – LE FLOCH Angéline – SAINT JALM Hervé – KERBRAT Ludwig

Etaient absents : Gabriel GENTRIC, Ludovic CHALONY, excusés

Lecture et approbation du compte-rendu précédent.

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre reçue de Madame Geneviève OLERON en Mairie le 16 avril 2021, qui déclare démissionner de son poste de conseillère municipale.

Madame le Maire précise qu'elle en a informé le Préfet du Finistère.

Le Conseil Municipal prend acte.

COMMISSION COMMUNALE DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Suite à la démission de Mme Geneviève OLERON, il appartient au conseil municipal de la remplacer au sein de la commission communale de contrôle de la liste électorale.

Le conseil municipal désigne Mme Morgane LEGLAND.

ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections Départementales et Régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

En raison du contexte sanitaire, le bureau de vote sera installé à la Salle An Amzer Vad pour respecter le protocole en situation d'épidémie de COVID 19.

Les élus ont mis en place l'organisation matérielle et le déroulement de ces 2 élections.

Ils ont décidé l'achat de 2 lots de 3 protections Plexiglass pour bureau de vote qui fera l'objet d'un remboursement par l'Etat.

PERSONNEL COMMUNAL

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Madame le Maire évoque la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1607 heures.

Elle expose la situation concernant la durée de travail des agents de la collectivité et la nécessité de se conformer à la réalisation de 35 heures effective de travail.

Un nouveau protocole du temps de travail va être établi prenant en compte les fonctionnements et besoins des services et sera soumis au CDG 29 pour avis du comité technique.

Les modifications principales de ce protocole sont pour les agents de la collectivité (titulaire ou contractuel) :

- Mise en place des 1607 heures de travail pour les agents de la collectivité (passage aux 35 heures)
- Suppression des horaires de travail à 39 heures du 1^{er} avril au 31 octobre pour le service technique et donc suppression des RTT,
- Accord d'office de 2 jours de congés dit « jours de fractionnement », ce qui porte les jours de congés annuels à 25 jours + 2 = 27 jours
- Développement d'un plan de formation
- Etablir un nouveau protocole sur l'aménagement du temps de travail
- La date d'entrée en vigueur de la réorganisation : le 1^{er} juin 2021

RECRUTEMENT EN CDD TEMPS COMPLET

A compter du 10 mai et jusqu'au 31 octobre 2021, Monsieur Damien L'HERMITTE est recruté en qualité d'agent polyvalent des services techniques en remplacement d'un agent indisponible.

Fin de séance